

Protocoles d'intervention foncière – Guadeloupe

Elaboration des stratégies foncières communales

Contexte

L'EPF de Guadeloupe accompagne les communes dans la définition et la mise en œuvre de leur politique foncière en cohérence avec les orientations du Schéma d'Aménagement Régional qui visent à :

- limiter l'étalement urbain ;
- rationaliser le foncier en densifiant les zones urbanisées ;
- revitaliser les centre-bourgs par la reconquête des espaces vacants.

Mission

Mission d'étude pour l'élaboration des Protocoles d'Interventions Foncières avec les collectivités territoriales pour préciser l'intervention de l'EPF.

- analyse du marché foncier et des potentialités de développement des collectivités ;
- programmation des besoins fonciers ;
- identification des secteurs prioritaires.

Communauté d'Agglomération de Cap Excellence, communes de Pointe-à-Pitre, Baie Mahault, Les Abymes, Ste-Anne et 5 communes de Basse Terre.

Maîtrise d'ouvrage : Etablissement Public Foncier de Guadeloupe

2014 - 2015



ANTOINE REVIRON